

INFOS MDPH11

Lettre d'information de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude

N° 23 – mai 2022

[accès aux numéros précédents](#)

Edito de Catherine Roumagnac, Directrice de la MDPH de l'Aude :

«Je vous espère en forme !

J'aurai le grand plaisir de vous retrouver, le vendredi 10 juin, pour une journée sur le thème de la communication. Vous avez le programme complet en dernière page de cette Lettre. Je remercie déjà chaleureusement tous les partenaires et exposants qui contribuent à la construction de cette manifestation. La participation active du public, à travers les débats, en sera l'aboutissement souhaité !

Dans ce numéro, vous trouverez une synthèse du rapport d'activité 2021, un récapitulatif des rencontres partenariales et une information sur les changements relatifs à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Enfin, « du côté des partenaires », nous vous présentons quelques évolutions de Services et Etablissements médico-sociaux qui adaptent leur offre pour des accompagnements répondant aux besoins des personnes en situation de handicap.

Je vous souhaite une bonne lecture !»



Sommaire :

La Comex du 30 mai : synthèse du rapport d'activité 2021

Service Administration Générale : nouvelle cheffe de service

Feuille de route MDPH 2022 : rencontres partenariales

En complément d'infos

Du côté des partenaires

Journée d'information « Communication et handicap » : le programme

LA COMEX DU 30 MAI : SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

La COMmission EXécutive qui se tient au mois de mai est un moment fort de la vie de la MDPH puisque c'est notamment le moment de présenter une synthèse du rapport d'activité de l'année précédente. Le rapport fait état des objectifs qui étaient fixés en début de période, des chiffres clés d'activité et des actions réalisées. Il sera d'abord présenté fin juin au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie pour validation, puis adressé à la CNSA.

Les objectifs de la MDPH pour 2021

étaient de :

poursuivre

- L'amélioration de l'accueil,
- Le suivi des délais de traitement et la simplification des procédures,
- L'amélioration de la page MDPH sur le site du Département,
- La réflexion sur les fonctions transverses des secrétaires,
- L'organisation des services dans le cadre de la RAT,
- L'organisation et la formation dans le cadre du déploiement du palier 2 du SI MDPH
- Le partenariat:
 - ✓ autour du déploiement du dispositif RAT,
 - ✓ Le partenariat de très grande proximité avec l'ARS et l'EN,
 - ✓ Le partenariat avec le SPE et le PRITH
 - ✓ Le partenariat avec le CD,
 - ✓ Les réflexions de l'instance locale de dialogue social.

adapter :

- Les services attendus de la Convention tripartite CNSA/CD/MDPH,
- Les services au regard de la Charte du Télétravail,
- La présence des services de la MDPH sur le territoire,
- Les services aux attendus de la convention CD/MDPH,
- Un protocole Direction Information/MDPH/COGITIS,
- Un protocole MDPH/DEF/DAST.

Communiquer sur l'actualité de la MDPH et sensibiliser les publics aux handicaps:

- Organiser un événementiel,
- Organiser la publication des résultats des baromètres d'activité de la MDPH,
- Poursuivre la rédaction de la Lettre du GIP/MDPH.

Les chiffres clés de l'activité

En 2021, plus de 10% des audois ont au moins un droit ouvert. Ils représentent 10,74 % de la population du département.

31 personnes pour 1 000 habitants ont déposé au moins une demande auprès de la MDPH (contre 33 en 2020 et 2019). Ce sont 11 893 personnes qui ont déposé au moins une demande en 2021.

La MDPH applique les dispositions réglementaires relatives à l'allongement de la durée des décisions:

- 32,32 mois en 2021 (contre 30,4 mois au plan national)
- 83,42% des AAH pour les personnes avec un Taux d'Incapacité > à 80% (contre 65% au plan national)
- 81% des CMI Invalidité (contre 68% plan national)
- 63,15% des RQTH (contre 48% au plan national).

Les délais de traitement des dossiers sont de 2,8 mois en 2021 (contre 4,7 mois au plan national) tous dossiers confondus (2,84 mois pour les dossiers adultes et 2,44 mois pour les enfants).

Les actions menées

Concernant l'amélioration de l'Accueil, le nombre d'appels répondus a fortement augmenté. L'accueil physique a été maintenu malgré la crise sanitaire. Le déploiement de la plateforme ELIOZ, pour l'accueil des personnes sourdes et malentendantes, offre plus de facilités à ce public.

Le questionnaire de mesure de satisfaction des usagers indique que : 74,4% estiment qu'il est facile de contacter la MDPH ; 82% sont satisfaits des réponses apportées et 87,2% apprécient l'accueil qui leur est réservé.

Pour le service Evaluation Médico-Sociale, toutes les évaluations s'effectuent **avec** la personne et/ou son représentant légal (a minima par téléphone).

L'activité a été rationalisée avec :

- L'anticipation des besoins de consultations et de RDV
- Des délais de convocation ou de visite à domicile raccourcis
- La possibilité pour l'utilisateur de transmettre des pièces complémentaires à tout moment
- Le repérage des situations nécessitant un entretien avec une Référente à l'Insertion Professionnelle
- La mise en œuvre de plusieurs catégories d'Equipes Pluridisciplinaires d'Evaluation
- La spécificité relative à l'évaluation des dossiers enfants
- La diversification de l'activité du service Evaluation
- Une veille documentaire
- La participation aux webinaires et les formations
- La participation aux groupes de travail partenariaux
- L'évaluation dans le cadre des Plans d'Accompagnement Global.

Droits et Prestations accordés par la CDAPH :

- **1881 PCH adultes**
- **153 PCH enfants**
- **1269 AEEH**

Délais de traitement : 2,8 mois

Structuration de l'organisation de la RAT

L'arrivée d'une nouvelle chargée de mission pour la Réponse Accompagnée pour Tous, en juillet, a permis d'organiser les actions menées et de faire le point sur l'activité en fin d'année.

200 personnes relèvent de la RAT en 2021 : 130 enfants (65%) dont 22 accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance et 70 adultes (35%).

Elles bénéficient d'un suivi régulier tant qu'une solution pérenne n'est pas trouvée.

En 2021, 97 nouvelles situations ont été étudiées, dont 87 repérées par l'équipe MDPH.

88 situations ont fait l'objet d'au moins 1 Groupe Opérationnel de Synthèse (GOS).

67 PAG ont été clôturés.
158 situations restent actives au 31 décembre 2021.

Travail avec les partenaires

- CNSA, feuille de route MDPH 22
- CNSA et CD, feuille de route stratégique et opérationnelle 2021/2024
- Rédaction de l'additif annuel au diagnostic territorial
- ARS et EN, sur l'Ecole Inclusive
- Éducation nationale, mise en œuvre des réunions mensuelles
- CD et CAF, nouveau SI, circuits AAH/AEEH et PCH parentalité
- CD, Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance
- Déploiement de la présence de la MDPH sur 7 sites
- Service Public de l'Emploi et ARS autour du Dispositif d'Emploi Accompagné
- ARS et USSAP, déploiement du 2ème PCPE
- ARS, CD et ESMS, modalités de travail autour de Via Trajectoire et du SI MDPH
- Partenaires du secteur enfance, déploiement du DITEP
- UDAF, Réunions SIAFF (aidants)
- Formation des conciliateurs

Les points forts à retenir en 2021

- des délais de traitement réduits,
- l'appropriation par les équipes pluridisciplinaires et les membres de la CDAPH des droits sans limitation de durée,
- la mise en œuvre de la PCH parentalité dès janvier,
- le déploiement de la présence territoriale de la MDPH sur 7 sites,
- l'atteinte des indicateurs d'usage dans le cadre du palier 1 du Système d'Information fin mars,
- le déploiement de la plateforme ELIOZ à destination des personnes sourdes et malentendantes en mai,
- l'arrivée du chargé de mission RAT en juillet,
- l'organisation du départ tour de l'Aude handisport en septembre,
- la signature de la feuille de route tripartite 2021/2024 en décembre,
- la rédaction du premier bilan social.

SERVICE ADMINISTRATION GENERALE NOUVELLE CHEFFE DE SERVICE

Candie GARCIA SANCHEZ est la nouvelle cheffe du service Administration Générale. La Lettre MDPH l'a interviewée pour vous.

Quel a été votre parcours professionnel ?
J'ai été conseillère sur les risques professionnels à la MSA puis j'ai repris les études avec un « master C3S » (Secteurs Sanitaire, Social et Médico-Social).

Vous avez changé de voie à la suite de cette formation ?

Oui. Pendant cette période de formation, j'ai travaillé en alternance dans un Ehpad. C'est à cette occasion que j'ai été sensibilisée à la perte d'autonomie. Avec l'obtention de mon diplôme en 2018, j'ai exercé la fonction de directrice dans un Ehpad privé à but lucratif, mais il n'a pas été facile de concilier vie professionnelle et vie familiale, notamment

pendant la période de crise sanitaire.

Quel est votre impression première en arrivant à la MDPH ?

J'apprécie l'ambiance de travail et le mode « projets actés » à mener, la dynamique de la MDPH. Même si je ne suis pas en contact direct avec les personnes handicapées, j'apprendrai à mieux les connaître.

FEUILLE DE ROUTE MDPH 2022 RENCONTRES PARTENARIALES

Dans le cadre de la feuille de route MDPH 2022, le projet n°14 porte sur l'acte 2 de la Réponse Accompagnée pour Tous et la participation de la MDPH aux Communautés 360. Des rencontres partenariales sont organisées, par la chargée de mission RAT, dans le cadre d'une démarche co-apprenante, sur les prises en charge, les publics accueillis, etc.

Structuration de l'organisation de la RAT

Afin d'assurer la qualité du service proposée par les équipes de la MDPH, les échanges avec les acteurs du territoire sont indispensables. Ces rencontres permettent de s'appuyer sur l'expertise de chacun, d'avoir connaissance des actions et dispositifs existants afin de pouvoir proposer des parcours adaptés et répondant aux besoins des personnes porteuses de handicap.

Cette structuration permet :

- De proposer des rencontres permettant une meilleure connaissance des actions proposées par les partenaires et leur public cible.
- De rebondir sur les situations accompagnées dans le cadre de la RAT afin de proposer des temps d'échange autour de thématiques précises.
- De participer et s'impliquer lors de rencontres et/ou travaux du tissu partenarial afin d'alerter et/ou faire évoluer la prise en charge apportée aux personnes porteuses de handicap.

Les rencontres organisées par la MDPH :

- Présentation de l'Unité de répit Occitanie qui accueille des jeunes de 12 à 20 ans (avec déficience, TSA et/ou maladie rare).
- L'association « 1 Palier 2 toits » portant une action d'habitat inclusif sur le département de l'Hérault et souhaitant impulser ce type de projet dans l'Aude.
- La MECS de Castelnuvel sur la prise en charge des enfants sujets à épilepsie à destination des directeurs des IME, de l'ARS et des équipes de la MDPH.
- Un temps d'échange sur les pratiques, prises en charge et la capitalisation de connaissances autour de la maladie Huntington.
- La Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) des Troubles du Neuro Développement sur le secteur Ouest-Audois, portée par le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale SESSAD TSA.
- Les Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) portés par les associations USSAP et AFDAIM.

Travaux proposés par les partenaires

- Groupes de travail organisés par Carcassonne Agglo en vue du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG). L'objectif est de définir un schéma de développement de la politique sociale du territoire.
- Présentation, par la Préfecture, du dispositif France Services et les possibilités qu'offrent les 23 France Services de l'Aude.
- Élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) porté par Carcassonne Agglo. Le PLH est un document stratégique d'orientation, de programmation, de mise en œuvre et de suivi de la politique de l'habitat à l'échelle intercommunale.
- Présentation du rapport d'activité Equipe Mobile Intersectorielle de Liaison et Intervention pour Adolescents (EMILIA), dans le cadre du handicap psychique.
- Séminaire organisé par l'ARS « Accélération de la santé numérique : comment en faire une chance pour tous en Occitanie ? »

EN COMPLÉMENT D'INFO

LE DÉCRET N° 2022-570 DU 19 AVRIL SUR LA PCH

La Prestation de Compensation du Handicap est la mesure phare de la loi de 2005. Le [décret n° 2022-570](#) du 19 avril 2022 vient apporter des précisions sur le forfait cécité et compléter les critères d'attribution de la PCH afin de mieux prendre en compte les besoins des personnes atteintes de surdicécité et celles qui ont une altération des fonctions mentales, psychiques ou cognitives ou des troubles neuro-développementaux.

L'accès au forfait cécité est précisé avec une nouvelle rédaction de l'article D.245-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles : l'évaluation de l'attribution du forfait cécité se fera désormais après correction.

Le décret du 19 avril définit, pour les personnes atteintes de surdicécité, les modalités d'attribution et de maintien de l'élément de la PCH lié à un besoin d'aide humaine (trois niveaux de forfaits de 30, 50 et 80 heures par mois, à partir de critères médicaux d'évaluation de la vision et de l'audition, déterminés sur la base d'un temps d'aide), auquel est appliqué le tarif fixé par arrêté ministériel.

Concernant les personnes vivant avec une altération des fonctions mentales, psychiques ou cognitives ou des troubles neuro-développementaux, le décret modifie le référentiel d'accès à la PCH (annexe 2-5 du Code de l'action sociale et des familles).

Ce décret élargit les conditions d'accès à la Prestation de compensation du handicap afin de mieux prendre en compte les difficultés spécifiques rencontrées par les personnes en situation de handicap cognitif, mental ou psychique. Il complète également la liste des actes essentiels pris en compte pour l'éligibilité à l'aide humaine et intègre le « soutien à l'autonomie » comme une modalité nouvelle, afin de répondre aux

besoins d'assistance spécifiques de ce public. Jusqu'à maintenant, les critères d'éligibilité étaient surtout axés sur les incapacités fonctionnelles. Désormais, l'aide humaine pourra être évaluée si la personne n'est pas autonome pour

- « gérer son stress face à l'imprévu ou encore ses habiletés sociales (interagir avec autrui, comprendre ses intentions et ses émotions...) »
- « planifier, organiser, entamer, exécuter et gérer le temps des activités (habituelles ou inhabituelles) »
- effectuer des « tâches multiples » de la vie quotidienne, par exemple préparer un repas (préparer les aliments, réaliser la cuisson).

DU CÔTÉ DES PARTENAIRES

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT FOYER DE VIE DE CUXAC CABARDÈS

Le foyer de vie de Cuxac Cabardès est un Etablissement Public qui a été créé en 1989. Il se situe à 30 minutes de Carcassonne sur la route de Mazamet (aux portes de la Montagne Noire). C'est le seul foyer de vie « public » de ce type en Occitanie. Il bénéficie d'une autorisation du Département pour 40 adultes en situation de handicap mental et/ou psychique, ayant une notification de la CDAPH pour un Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM). Le personnel relève du statut de la Fonction Publique Hospitalière.

Les récents travaux, inaugurés au mois de mai, avaient trait à l'accessibilité, aux risques technologiques, à la climatisation et au bien-être des résidents. Ils étaient conduits par le bailleur public Habitat Audois.

D'autres projets sont également en cours d'élaboration à l'EANM, avec la signature à venir d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens qui permettra de diversifier l'offre de services :

- un Service d'Accueil de Jour de 12 places avec un suivi socio-

éducatif des usagers et un accompagnement des aidants familiaux, ainsi qu'une astreinte 24H/24H

- un Service d'Accueil Familial Spécialisé (S.A.F.S)
- le redéploiement de 10 places d'hébergement à destination des résidents les plus fragiles et/ou vieillissants
- 2 places dans un appartement situé dans le village pour des usagers en semi-autonomie
- 1 studio d'accueil au sein du Foyer de Vie pour des séjours d'immersion et d'évaluation.

INAUGURATION DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL MÉDICALISÉ POUR PERSONNES AUTISTES À MONTRÉAL

Le foyer d'accueil médicalisé Saint Vincent (FAM St Vincent), géré par le groupement de coopération sociale et médico-sociale Autisme France (GCSMS AF), filiale gestionnaire d'établissements de l'association Autisme France, a été créé en 2011. Il est administré par l'association AVEA (Autisme Vivons Ensemble dans l'Aude) qui assure la présence des familles dans la gestion de l'Établissement d'Accueil Médicalisé (EAM).

Installé dans un premier temps dans les anciens locaux d'une clinique psychiatrique réhabilitée à Carcassonne, le FAM St Vincent accompagnait à l'origine 15

personnes adultes avec Troubles du Spectre de l'Autisme.

Le 19 janvier 2021, le FAM St Vincent est devenu l'EAM St Vincent en s'installant dans ses nouveaux locaux, construits sur la commune de Montréal. L'EAM St Vincent, c'est une quarantaine de professionnels en équipe pluridisciplinaire qui accueille, en internat, sur trois unités de vie de 8 places, 24 adultes présentant des TSA. Un service de prestations en milieu ordinaire (SPMO) accompagne également 8 bénéficiaires dans leur recherche d'emploi ou de logement. L'EAM, c'est également un Pôle de Compétences et de Prestations

Externalisées (PCPE) « l'Envol des petits pas » situé à Narbonne.

Basé sur des activités telles que celles que tout un chacun mène à son domicile ou sur son lieu de travail, le projet d'établissement de l'EAM, propose un accompagnement qui vise au développement de l'autonomie et aux apprentissages, au moyen de méthodes et de techniques éducatives comportementales (ABA, TEACCH).

EAM Saint Vincent : 17, chemin de Peyrounet 11290 Montréal.

04.68.10.48.53.

[Site internet de l'EAM Saint Vincent](#)



OUVERTURE DU SAVS MINERVOIS CORBIÈRES

L'association Afdaim Adapei 11 a ouvert un nouveau Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) situé à Puichéric, à destination de personnes handicapées autonomes dans leurs déplacements. Le SAVS rayonne sur une zone de 30 km alentour sur la zone Minervois-Corbières.

Pour demander un dossier d'admission, il faut avoir plus de 18 ans et bénéficier d'une orientation vers un SAVS décidée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées. Ce service a un agrément de 15 places.

Le SAVS a pour missions d'élaborer, avec la personne, un projet personnalisé pour un soutien dans la vie quotidienne, une aide aux démarches administratives, un accompagnement au suivi de sa santé, un soutien aux activités de loisirs et aux liens sociaux, familiaux et professionnels.

Contact : 04 68 43 70 05
foyerpuicheric@afdaim.org

JOURNÉE D'INFORMATION COMMUNICATION ET HANDICAP



VENDREDI 10 JUIN

INSCRIPTION PAR MAIL À
MDPHINFO@AUDE.FR



- 8 H 30** **ACCUEIL CAFÉ**
MOT D'ACCUEIL par Catherine Roumagnac, directrice de la MDPH11.
- 9 H** **INTERVENTION DE FRANÇOISE NAVARRO-ESTALLE**
conseillère départementale, présidente de la CDAPH (*commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées*).
- 9 H 10** **LE DÉVELOPPEMENT DES MOYENS DE COMMUNICATION CHEZ L'ENFANT DE 0 À 6 ANS**
• Interventions de Odile Jantel et Yvette Combes, puéricultrices, et Dany Cathary, sage-femme, à la Maison départementale des solidarités de Carcassonne ouest.
• Débat avec le public.
- 9 H 30** **LA COMMUNICATION INTERPERSONNELLE**
Les différents canaux de communication : impact de leur utilisation en situation d'apprentissage ou de travail (freins et leviers)
• Intervention de Patricia Armengaud, professeur ressource pour les troubles du spectre de l'autisme à l'Éducation nationale.
• Débat avec le public.
- 10 H 10** **L'ÉDUCATION À L'INFORMATION, LES FAKE-NEWS**
• Intervention filmée, par Pascal Poitevin, directeur de la communication au Département.
- 11 H** **TÉMOIGNAGES**
• Reportage à l'unité d'enseignement maternelle autisme de Carcassonne (UEMA), présenté par Mellie Masneuf, éducatrice de jeunes enfants (APAJH Aude) au sein de l'UEMA.
• Comment accéder au numérique malgré le handicap visuel ? : témoignage de Jean-François Ducoin
• Donner la possibilité de s'exprimer à ceux qui n'ont pas la parole par Marie-France Lalande
• Quels types de compensation pour les sourds ? par l'association ARIÉDA
• Un outil d'aide à la communication pour Lorian, mis en place par le Sessad (Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile) de l'APAJH Aude (vidéo).
- 13 H 30** **PRÉSENTATION DES OUTILS DE COMMUNICATION ET ATELIERS TESTS**
Inclunéa, Cenomy (commande oculaire pour tablettes et PC), Hoptoys, Clin d'œil à la vie, le FALC (facile à lire et à comprendre) avec les établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT) Afdaim, UEMA de Carcassonne, Ariéda et les interprètes en LSF de RIM Toulouse, mallette pédagogique autisme par le réseau Canopé, Tactilaptic (système sensoriel de peau augmentée).
- 15 H** **CLÔTURE** par Catherine Roumagnac.
- 16 H 30**

Interventions traduites
en langue des signes française



MDPH de l'AUDE 18 rue du Moulin de la Seigne 11855 CARCASSONNE cedex 9

0800 77 77 32

mdph@aude.fr